



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt trois, le quatorze décembre à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mesdames CHEINEY, HERITIER, SANTIN, Messieurs BERNARD, BIGOT, COULOUMY, Adjoints au maire, Madame RECCHIA, Messieurs BOUSQUET, FOURNIER, GISSELMANN, RALLIERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme CAMUZAT a donné pouvoir à M. BIGOT
M. DECHELETTE a donné pouvoir à Mme SANTIN
M. DUBAL a donné pouvoir à M. RALLIERE
Mme GAUTIE a donné pouvoir à Mme RECCHIA
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à Mme HERITIER
Mme ROLLET a donné pouvoir à M. VILLAÇA
Mme VERITE a donné pouvoir à M. COULOUMY

Absents excusés : Mesdames BARDOT, HELMER, MARSADIE et M. LORNE.

A l'unanimité, Madame Audrey SANTIN a été désignée secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est approuvé, à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES

1) Convention de mise en place d'un service commun entre la CCOB et les communes adhérentes relative aux systèmes d'informations

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2024, du service commun « systèmes d'informations » entre la communauté de Communes de l'Orée de la Brie et les communes de Brie Comte Robert, Chevry-Cossigny, Varennes-Jarcy et Servon.

II -FINANCES

2) Budget Commune : décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité, procède à des modifications de crédits sur certains articles du budget de la commune.

3) Budget assainissement : décision modificative

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à des modifications sur certains articles du budget assainissement.

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne
15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr

4) Autorisation au maire pour le mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 du budget commune et assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur les comptes 20- 21 et 23 du budget de la commune et sur les comptes 20 et 23 du budget assainissement.

5) Budget commune – application de la fongibilité des crédits

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

6) Course « la Foulée Servonnaise » - versement de la subvention à l'association Laurette Fugain

Le conseil municipal, par 17 voix pour, 2 contre (Mmes RECCHIA et GAUTIE), décide d'attribuer à l'association « Laurette Fugain » une subvention d'un montant de 4.140 euros correspondant aux dons reçus lors de cette course pédestre.

7) Fixation des tarifs des insertions dans le bulletin municipal

A l'unanimité, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs des insertions, à compter de l'année 2024 :

- Pages intérieures		
	Pleine page	210 €
	½ page	110 €
	¼ de page	70 €
- 2ème et 3ème de couverture		
	Pleine page	250 €
	½ page	150 €
- 4ème de couverture		
	Pleine page	350 €
	½ page	200 €

8) Manifestation du 4 février 2024 -autorisation au maire pour la signature d'un contrat et fixation des tarifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec la Compagnie MidiMinuit pour un spectacle organisé le 4 février 2024 et fixe le droit d'entrée à 10 euros par personne.

III – PERSONNEL

9) Mandatement du Centre départemental de gestion de Seine et Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires

A l'unanimité, le conseil municipal donne mandat au centre départemental de gestion de Seine et Marne afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée.

Questions diverses

M. RALLIERE estime qu'en cette période de fêtes, la commune manque de décorations.

M. VILLAÇA précise qu'il convient de réduire le coût des frais énergétiques.

M. RALLIERE demande si une réunion a été organisée en mairie avec les personnes qui ont déposé un recours sur le permis de construire « Weber ».

M. COULOUMY confirme la tenue de cette réunion. M. RALLIERE interroge sur le fait que certaines personnes n'ont pas été conviées. M. RALLIERE et Mme RECCHIA trouvent anormal que l'ensemble des requérants n'a pas été reçu.

M. COULOUMY propose de les recevoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h24

Le secrétaire de séance
Audrey SANTIN



Le Maire
Marcel VILLAÇA

